

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

## COMPTE RENDU

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 4 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Bournezeau, sous la présidence de Monsieur le Maire, Louis-Marie GIRAUDEAU.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 28 février 2020

**PRÉSENTS** : L.-M. GIRAUDEAU, A. COLLIN, A. GAUTRON, D. ROUSSEAU, R. PELON,  
L. BILLAUDEAU, D. GOINEAU, H. DROILLARD, C. DOBIGNY, C. BARREAU,  
J. AUBINEAU.

**EXCUSÉS - POUVOIRS** : L. BOURGEOIS a donné pouvoir à A. GAUTRON  
J. LOEVENBRUCK a donné pouvoir à D. GOINEAU  
M.-N. COUTAUD a donné pouvoir à C. DOBIGNY

**ABSENTS** : J.-C. EVIN, S. NICAUD-FERNANDES.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : C. BARREAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

Ordre du jour :

1. **Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature**
2. **Adoption du compte-rendu de la séance du 12 février 2020**
3. **Comptes rendus des commissions et comités**
  - Commission « Relations avec le monde associatif » du 28 janvier 2020
  - Comité « Affaires scolaires » du 14 février 2020
  - Comité « Menus » du 14 février 2020
4. **Finances**
  - Approbation du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes
  - Approbation du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes
  - Affectation du résultat de l'exploitation de service 2019 du budget principal et des budgets annexes
  - Vote des taux des taxes directes locales 2020
  - Approbation du budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes
  - Provision pour risques et charges
  - Subventions aux associations (hors scolaires) 2020
  - Subventions aux activités scolaires 2019-2020
  - Frais de fonctionnement écoles 2019-2020 et participation : communes extérieures et OGEC
  - Subventions Familles Rurales 2019-2020
  - Modification du compte administratif 2016 du budget principal suite erreur matérielle
  - Modification du compte administratif 2016 du budget annexe « Assainissement » suite erreur matérielle
  - Modification du compte administratif 2016 du budget annexe « Camping » suite erreur matérielle
  - Demande d'attribution de fonds de concours 2020
5. **Domaine et Patrimoine**
  - Établissement Public Foncier / Bilan annuel des dépenses d'actions foncières 2019
6. **Finances**
  - Remboursement des consommations d'eau, électricité, gaz... / Maison de la Santé / Cabinet médecins
7. **Questions diverses**

## 1. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
14/02/2020	DM/2020.07	Prestations de services relatives au balayage	Montant maxi : 4 000 € HT Atlantic Balayage (85250 St Fulgent)
14/02/2020	DM/2020.08	Prestations de services relatives aux inspections télévisuelles des réseaux	Montant : 2 633,75 € HT Agence SPI2C (44472 Carquefou)
14/02/2020	DM/2020.09	Prestations de services relatives à l'hydrocurage des réseaux	Montant : 3 100,09 € HT Bodin Assainissement (85200 Fontenay le Comte)
25/02/2020	DM/2020.10	Renonciation au droit de préemption urbain	Garage : 16 rue de la Miltière (AC 803)
25/02/2020	DM/2020.11	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 21 rue des Aubépines (ZL 183)
27/02/2020	DM/2020.12	Marché de prestations similaires pour l'extension de l'accueil de loisirs	Montant : 3 697,19 € HT Entreprise Coutand (85110 Chantonay)
27/02/2020	DM/2020.13	Marché relatif à la réalisation d'une tranchée	Montant : 2 733,51 € HT Entreprise Davieau (85480 Bournezeau)
27/02/2020	DM/2020.14	Prestations de services pour la réalisation d'un relevé de voirie	Montant : 5 000 € HT Entreprise EDMS (44190 Gorges)
27/02/2020	DM/2020.15	Facturation à entreprise dans le cadre d'un sinistre	Montant : 90 € Bernard Guy et Fils (85110 Chantonay)

## 2. Adoption du compte-rendu de la séance du 12 février 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le conseil municipal du 12 février 2020.

## 3. Comptes rendus des commissions et comités

### ✓ Commission « Relations avec le monde associatif » du 28 janvier 2020

Le compte rendu est approuvé.

### ✓ Comité « Affaires scolaires » du 14 février 2020

Le compte rendu est approuvé.

### ✓ Comité « Menus » du 14 février 2020

Le compte rendu est approuvé.

## 4. Finances

### ✓ Approbation du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **déclarent** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** les compte de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes, dressés par le comptable public.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget principal**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	3 471 741.76 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	114 603.27 €
Dépenses	2 422 497.76 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	1 163 847.27 €

Section d'investissement		Restes à réaliser
Recettes	1 594 043.70 €	322 617.14 €
Excédent d'investissement reporté 2018	251 630.86 €	
Dépenses	2 089 130.25 €	716 377.02 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	243 455.69 €	

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	237 960.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	28 375.55 €
Dépenses	182 049.22 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	84 286.33 €

Section d'investissement		Restes à réaliser
Recettes	110 300.04 €	59 784.20 €
Excédent d'investissement reporté 2018	241 950.48 €	
Dépenses	149 861.50 €	32 743.20 €
Excédent d'investissement de clôture 2019	202 389.02 €	

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif du budget annexe « Salle le Mitan Vendéen »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	28 965.09 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	23 384.64 €
Dépenses	42 351.41 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	9 998.32 €

Section d'investissement		Restes à réaliser
Recettes	3 185.22 €	0.00 €
Excédent d'investissement reporté 2018	3 549.40 €	
Dépenses	5 982.71 €	5 292.00 €
Excédent d'investissement de clôture 2019	751.91 €	

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe « Camping »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	7 507.01 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	5 932.68 €
Dépenses	11 089.15 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	2 350.54 €

Section d'investissement	
Recettes	2 865.40 €
Dépenses	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2018	2 865.40 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	0.00 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget lotissement « Eco Quartier 1-2 »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	169 422.17 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	244 847.86 €
Dépenses	129 744.90 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	284 525.13 €

Section d'investissement	
Recettes	129 744.64 €
Dépenses	30 015.17 €
Déficit d'investissement reporté 2018	113 779.14 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	14 049.67 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget lotissement « Eco Quartier 3 »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

M. ROUSSEAU rappelle que ce budget a été clôturé par délibération n° 19.123 du 14 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	147 974.28 €
Dépenses	147 974.28 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	0.00 €

Section d'investissement	
Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2018	0.00 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	0.00 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget lotissement « La Maisonnette2 »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	59 247.02 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	33 401.36 €
Dépenses	49 586.92 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	43 061.46 €

Section d'investissement	
Recettes	49 586.92 €
Dépenses	28 580.82 €
Déficit d'investissement reporté 2018	49 586.92 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	28 580.82 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget lotissement « Clos des Jardins »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	133 085.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	19 024.93 €
Dépenses	130 073.54 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	22 036.39 €

Section d'investissement	
Recettes	73 588.79 €
Excédent d'investissement reporté 2018	265 411.21 €
Dépenses	339 000.00 €
Résultat d'investissement de clôture 2019	0.00 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2019 du budget lotissement « Fief du Château »**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2019.*

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	191 492.95
Dépenses	191 493.56
Déficit de fonctionnement de clôture 2019	0.61

Section d'investissement	
Recettes	0.00
Dépenses	191 492.95
Déficit d'investissement de clôture 2019	191 492.95

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Affectation du résultat de l'exploitation de service 2019 du budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>1 049 244.00 €</b>
<b>Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)</b>	<b>114 603.27 €</b>
<b>Résultat de clôture à affecter:</b>	<b>1 163 847,27 €</b>
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	<b>- 495 086.55 €</b>
<b>Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):</b>	<b>251 630.86 €</b>
<b>Résultat de clôture: (ligne 001)</b>	<b>- 243 455.69 €</b>
<b>Restes à réaliser recettes:</b>	<b>322 617.14 €</b>
<b>Restes à réaliser dépenses:</b>	<b>716 377.02 €</b>
<b>Solde Restes à Réaliser;</b>	<b>- 393 759.88 €</b>
<b>Résultat clôture + rar :</b>	<b>- 637 215.57 €</b>
<b>Besoin de financement:</b>	<b>637 215.57 €</b>
<b>Excédent de financement:</b>	<b>0.00 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
<b>Résultat excédentaire:</b>	<b>1 163 847.27 €</b>
<b>En couverture du besoin réel de financement:</b>	<b>637 215.57 €</b>
<b>En dotation complémentaire:</b>	<b>326 631.70 €</b>
<b>Total 1068:</b>	<b>963 847.27 €</b>
<b>Excédent reporté (ligne 002 en recettes):</b>	<b>200 000.00 €</b>
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>1 163 847.27 €</b>
<b>Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):</b>	<b>0.00 €</b>

✓ **Affectation du résultat de l'exploitation de service 2019 du budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>55 910.78 €</b>
<b>Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)</b>	<b>28 375.55 €</b>
<b>Résultat de clôture à affecter:</b>	<b>84 286.33 €</b>
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	<b>- 39 561.46 €</b>
<b>Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):</b>	<b>241 950.48 €</b>
<b>Résultat de clôture: (ligne 001)</b>	<b>202 389.02 €</b>
<b>Restes à réaliser recettes:</b>	<b>59 784.20 €</b>
<b>Restes à réaliser dépenses:</b>	<b>32 743.20 €</b>
<b>Solde Restes à Réaliser;</b>	<b>27 041.00 €</b>
<b>Résultat clôture + rar :</b>	<b>229 430.02 €</b>
<b>Besoin de financement:</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Excédent de financement:</b>	<b>229 430.02 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
<b>Résultat excédentaire:</b>	<b>84 286.33 €</b>
<b>En couverture du besoin réel de financement:</b>	<b>0.00 €</b>
<b>En dotation complémentaire:</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total 1068:</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Excédent reporté (ligne 002 en recettes):</b>	<b>84 286.33 €</b>
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>84 286.33 €</b>
<b>Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):</b>	<b>0.00 €</b>

✓ **Affectation du résultat de l'exploitation de service 2019 du budget Mitan**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice :	- 13 386.32 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	23 384.64 €
Résultat de clôture à affecter:	9 998.32 €
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 2 797.52 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	3 549.40 €
Résultat de clôture: (ligne 001)	751.91 €
Restes à réaliser recettes:	0.00 €
Restes à réaliser dépenses:	5 292.00 €
Solde Restes à Réaliser;	- 5 292.00 €
Résultat clôture + rar :	- 4 540.09 €
Besoin de financement:	4 540.09 €
Excédent de financement:	0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire:	9 998.32 €
En couverture du besoin réel de financement:	4 540.09 €
En dotation complémentaire:	0.00 €
Total 1068:	4 540.09 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	5 458.23 €
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>9 998.32 €</b>
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0.00 €

✓ **Affectation du résultat de l'exploitation de service 2019 du budget « Camping »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice :	- 3 582.14 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	5 932.68 €
Résultat de clôture à affecter:	2 350.54 €
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice :	2 865.40 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	- 2 865.40 €
Résultat de clôture: (ligne 001)	0.00 €
Restes à réaliser recettes:	0.00 €
Restes à réaliser dépenses:	0.00 €
Solde Restes à Réaliser;	0.00 €
Résultat clôture + rar :	0.00 €
Besoin de financement:	0.00 €
Excédent de financement:	0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire:	2 350.54 €
En couverture du besoin réel de financement:	0.00 €
En dotation complémentaire:	0.00 €
Total 1068:	0.00 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	2 350.54 €
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>2 350.54 €</b>
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0.00 €

## ✓ Vote des taux des taxes directes locales 2020

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent pour les bases de foncier bâti et non bâti en fonction du taux d'inflation constaté de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (1,012) et pour la base de taxe d'habitation à 1,009 et de l'incidence de mesures législatives. L'évolution physique des bases a été estimée à 1,2%.

	<b>Bases prévisionnelles 2020</b>	<b>Si taux 2020 maintenu</b>	<b>Produit prévisionnel 2020 à taux constants</b>
Taxe d'Habitation (T.H.)	2 968 456 €	22,47 %	667 012 €
Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B.)	2 459 667 €	14,26 %	350 749 €
Taxe Foncière sur le Non-Bâti (T.F.N.B.)	207 685 €	43,23 %	89 782 €
<b>TOTAL produit attendu 2020</b>		<b>1 107 543 €</b>	

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élevant à 1.107.543 €, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour atteindre ce produit :

- 22,47 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 14,26 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti;
- 43,23 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- ◆ De maintenir les taux des taxes locales au niveau de l'année précédente,
- ◆ De voter les taux de fiscalité directe pour 2020 de la manière suivante :
  - Taxe d'habitation : **22,47 %** ;
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14,26 %** ;
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **43,23 %**.

## ✓ Approbation du budget primitif 2020 du budget principal

**Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le BUDGET GENERAL de l'exercice 2020.**

Il indique que le budget sera voté :

- par nature avec présentation fonctionnelle,
- pour la section de fonctionnement par chapitre et pour la section d'investissement par opération.

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	3 421 437.00 €
Recettes	3 421 437.00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	2 924 200.92 €
Recettes	2 924 200.92 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020 du budget principal.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Budget primitif 2020 tel que présenté, à savoir :

### **Section de fonctionnement – recettes**

- Chapitre 013 – Atténuations de charges
- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses
- Chapitre 73 – Impôts et taxes
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
- Chapitre 76 – Produits financiers
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

### **Section de fonctionnement - dépenses**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 014 – Atténuations de produits

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66 – Charges financières
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

**Section d'investissement**

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
- Dépenses et recettes financières
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales
- Dépenses et Recettes non individualisées en opérations
- Opération n° 105 – Voiries
- Opération n° 106 – Voiries urbaines
- Opération n° 108 – Réhabilitation de la plateforme de l'Oiselière
- Opération n° 109 – Avenue du Moulin
- Opération n° 110 – Bibliothèque
- Opération n° 111 – Eclairage public
- Opération n° 112 – Secteur CAVAC et chemin de la Motte
- Opération n° 119 – Eglises
- Opération n° 129 – Ecole publique
- Opération n° 142 – Restauration scolaire
- Opération n° 146 – Accueil de Loisirs
- Opération n° 160 – Accessibilité
- Opération n° 170 – Actions environnementales
- Opération n° 97 – Réserves foncières

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2020 du budget annexe « Assainissement »**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget « Assainissement » de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	303 091.33 €
Recettes	303 091.33 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	605 638.61 €
Recettes	605 638.61 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté, à savoir :

**Section de fonctionnement – recettes**

- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

**Section de fonctionnement - dépenses**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66 – Charges financières
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

**Section d'investissement**

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
- Dépenses et recettes financières

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales
- Dépenses et Recettes non individualisées en opérations
- Opération n° 100 – Divers
- Opération n° 106 – Secteur plan de zonage

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2020 du budget annexe « Salle le Mitan Vendéen »**

**Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget « Salle du Mitan Vendéen » de l'exercice 2020.**

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	53 516.00 €
Recettes	53 516.00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	34 898.00 €
Recettes	34 898.00 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Salle du Mitan Vendéen » tel que présenté, à savoir :

**Section de fonctionnement – recettes**

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

**Section de fonctionnement - dépenses**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

**Section d'investissement**

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
- Dépenses et recettes financières
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Dépenses et Recettes non individualisées en opérations

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2020 du budget annexe « Camping »**

**Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget « Camping » de l'exercice 2020.**

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	12 400.00 €
Recettes	12 400.00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	5 000.00 €
Recettes	5 000.00 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Camping » tel que présenté, à savoir :

**Section de fonctionnement – recettes**

- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses
- Chapitre 73 – Impôts et taxes
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

**Section de fonctionnement - dépenses**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 014 – Atténuations de produits
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

**Section d'investissement**

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
- Dépenses et recettes financières
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Dépenses et Recettes non individualisées en opérations

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**✓ Approbation du Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « Eco Quartier 1-2 »**

**Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement « Eco Quartier 1-2 » de l'exercice 2020.**

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	327 140.89 €
Recettes	327 140.89 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	30 015.17 €
Recettes	30 015.17 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « Eco Quartier 1-2 »,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**✓ Approbation du Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « La Maisonnette 2 »**

**Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement la Maisonnette 2 de l'exercice 2020.**

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	113 376.28 €
Recettes	113 376.28 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	57 161.64 €
Recettes	57 161.64 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « La Maisonnette 2 »,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « Clos des Jardins »**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement Clos des Jardins de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	69 210.59 €
Recettes	69 210.59 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « Clos des Jardins »,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « Fief du Château »**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement Fief du Château de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire rappelle les montants du BP 2020 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 230 781.56 €
Recettes	1 230 781.56 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 422 264.51 €
Recettes	1 422 264.51 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2020.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2020 du budget de lotissement « Fief du Château »,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Provision pour risques et charges**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le Budget Primitif 2020 du budget principal ;

**Considérant** que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes ;

**Considérant** qu'un risque financier relatif aux contentieux de personnels introduits devant une juridiction est identifié ;

Monsieur le Maire expose que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. La provision envisagée est semi-budgétaire dans la mesure où elle ne donne pas lieu à inscription de crédits en section d'investissement. La constitution de cette provision permettrait de financer la charge induite par le risque :

Objet	Dotations inscrites au BP 2020	Date de constitution	Montant des provisions constitués au 01/01/2020	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2020
Contentieux personnel	12 000.00 €	2020	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- ◆ De constituer une provision pour risques sur des frais de personnel pour un montant de 12 000 € ;
- ◆ D'imputer ce montant à l'article 6815 du budget communal ;
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures semi-budgétaires afférentes.

### ✓ Subventions aux associations (hors scolaires) 2020

**Vu l'avis de la Commission « Relations avec le monde associatif » du 28 janvier 2020 ;**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions aux associations (hors scolaires) au titre de l'année 2020, tel que suit :

Ecole des Sports de Bournezeau	430,00 €
Bournezeau Sports Mécaniques (BSM)	1 000,00 €
Association du Bout du Monde - St Vinc. Puym.	450,00 €
Société Post-Scolaire de l'Augoire - St Vinc. Puym.	450,00 €
ACPG-CATM Saint Vincent-Bournezeau	80,00 €
Amicale du Personnel - Bournezeau	450,00 €
Les Randonneurs de Bournezeau	450,00 €
Rythme Jazz Dance - Bournezeau	1 000,00 €
Basket Club Bournezeau	600,00 €
ESB Tennis de Table - Bournezeau	140,00 €
BEST Bournezeau Entente Sportive Tennis	300,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers - Bournezeau	1 200,00 €
Foyer des Jeunes Les Marsupil'Amis - Bournezeau	770,00 €
Les Pattes A Trac - Bournezeau	600,00 €
USBSH Football - Bournezeau	1 380,00 €
Lay Tonic - St Vincent Puymaufrais	300,00 €
Galerie La Gaillarderie – St Vincent Puymaufrais	200,00 €
Association Locale ADMR de Bournezeau (loyer et exceptionnel)	1 020,92 € (dont 300,92 € à titre exceptionnel)
Les Amis de la Bibliothèque	1 350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 170,92 €</b>

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ De voter les subventions au titre de l'année 2020 telles qu'exposées ci-dessus, pour un montant total de 12 170,92 € ;
- ◆ D'inscrire les dépenses afférentes au budget 2020 ;
- ◆ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

### ✓ Subventions aux activités scolaires 2019-2020

**Vu l'avis de la commission « Affaires Scolaires – Écoles » du 14 février 2020 ;**

Chaque année, la commune est sollicitée afin de verser une subvention pour venir financer les activités scolaires organisées par l'école publique et l'école privée, et portées financièrement par les associations de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal propose de revoir le taux d'évolution à +1% pour l'année 2020, portant ainsi la participation de la Commune telle que suit :

#### 1. Amicale Laïque (École publique)

Montant par élève 2019	Taux d'évolution	Montant par élève 2020	Nombre d'élèves au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Montant total 2019-2020
17,21 €	+ 1%	17,38 €	212	3 684.56 €

Il est également proposé d'attribuer à cette association une subvention pour l'achat de dictionnaires qui sont offerts aux élèves à titre de récompense, telle que suit. Ce montant peut être complété à la discrétion de l'association des parents d'élèves. Il est précisé qu'en 2020 seule la subvention pour les dictionnaires aux CM2 est maintenue :

- 32 CM2 x 10 € = 320 €

## 2. OGEC (École privée)

Montant par élève 2019	Taux d'évolution	Montant par élève 2020	Nombre d'élèves au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Montant total 2018-2019
7,54 €	+ 1%	7,61 €	205	1 560.05 €

Il est également proposé d'attribuer à cette association une subvention pour l'achat des dictionnaires aux CM2 qui sont offerts aux élèves à titre de récompense, telle que suit. Ce montant peut être complété à la discrétion de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique :

- 20 CM2 x 10 € = 200 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au(x) compte(s) afférent(s) du budget principal.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'octroyer les subventions aux associations scolaires, telles que présentées ci-dessus ;
- ◆ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

### ✓ **Frais de fonctionnement écoles 2019-2020 et participation : communes extérieures et OGEC**

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Éducation ;

Vu l'avis de la commission « Affaires Scolaires – Écoles » du 14 février 2020 ;

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur les montants qui seront versés à l'école privée, ainsi que sur la participation qui sera demandée aux communes extérieures pour les élèves qui relèvent de leur territoire.

Le montant calculé pour l'année scolaire 2019-2020 est de 644.03 € par élève. Le montant ainsi facturé aux communes extérieures serait réparti tel que suit :

Communes	Nombre d'élèves au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Montant par élève	Participation (€)
Les Pineaux	22	644.03 €	<b>14 168.66 €</b>

Le même barème serait appliqué à l'OGEC concernant les élèves de l'école privée de Bournezeau :

	Nombre d'élèves au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Montant par élève	Participation (€)
Ecole privée « Saint André »	205 (N-1 : 198)	644.03 € (N-1 : 609.00 €)	<b>132 026 €</b> (N- 1 : 120 582 €)

Les recettes et dépenses afférentes seront imputées aux comptes correspondants du budget principal.

Monsieur le Maire signale que le versement de la subvention sera composé d'une avance forfaitaire et de deux paiements. L'OGEC devra fournir le compte de gestion.

Echéancier proposé :

66 013 € (mars) - 46 209 € (juin) – 19 804 € (octobre)

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ De fixer le coût de fonctionnement par élève à 644.03 € pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- ◆ De demander une participation aux Communes extérieures à hauteur des montants indiqués ci-dessus ;
- ◆ D'octroyer à l'OGEC une participation à hauteur du montant indiqué ci-dessus ;
- ◆ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

### ✓ **Subventions Familles Rurales 2019-2020**

La gestion de l'accueil de loisirs est confiée à l'association Familles Rurales. En 2019, 129 000 € ont été versés à l'association Familles Rurales pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que le paiement de la prestation de service CEJ de la CAF versé à la Commune en 2019 au titre de l'année 2018 s'élevait à 34 312,11 €. Le coût réellement supporté par la Commune, déduction faite de la prestation CAF, s'élève ainsi à 94 687,89 €.

Dans son budget prévisionnel, Familles Rurales sollicite une subvention de la Commune d'un montant de 135 229,28 €.

Dans un courrier reçu en mairie le 7 février 2020, la CAF informe la Commune de la fin des renouvellements des CEJ (contrats enfance jeunesse). Une nouvelle forme de contractualisation est proposée avec la Convention Territoriale Globale (CTG). Cela induirait de nouvelles modalités de financement. Le CEJ de la Commune étant arrivé à échéance au 31 décembre 2019, la CAF enjoint la Commune à être signataire de la CTG de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

En l'absence de précisions complémentaires sur les modalités de versement de la prestation de service de la CAF, et dans l'hypothèse où la Commune continuerait à percevoir directement cette prestation CAF, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à trois versements d'un montant total de 129 000 € : 43 000 € (mars) – 43 000 € (juin) – 43 000 € (septembre)

Le dernier versement d'un montant total de 43 000 € sera effectué sur présentation du budget réalisé 2019 et après vérification des modalités de versement de la prestation de service CAF. Le montant versé est effectivement proposé en prenant en compte le versement de la prestation CAF à la Commune. Le montant total des subventions versées ne pourra être supérieur à 42% du budget réalisé 2019.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'octroyer la subvention à Familles Rurales, telle que présentée ci-dessus ;
- ◆ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

✓ **Modification du compte administratif 2016 du budget principal suite erreur matérielle**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée.*

Vu la délibération n° 17.037 du 28 mars 2017 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 des différents budgets et notamment le budget principal comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	2 494 606,66 €	1 283 323,36 €	2 651 807,91 €	2 165 171,59 €
Recettes	2 494 606,66 €	1 008 151,11 €	2 651 807,91 €	2 744 043,69 €
Déficit / Excédent		-275 172,25 €		578 872,10 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>		<b>303 699,85 €</b>		
Résultat 2015 reporté		-569 666,15 €		0,00 €
<b>Résultat global 2016</b>		<b>-844 838,40 €</b>		<b>578 872,10 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-265 966,30 €</b>		

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée et que l'écriture concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour un montant de 562 379.57 € a été passée en écriture d'ordre et non en écriture réelle.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser pour être en concordance avec le compte de gestion 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Accepte de modifier l'écriture concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) en écriture réelle pour un montant de 562 379.57 €.
- 2- Approuve le nouveau compte administratif 2016 du budget principal tel que modifié.
- 3- Constate la concordance du compte de gestion 2016 du comptable public avec le compte administratif de ce budget.
- 4- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires découlant de cette modification.

✓ **Modification du compte administratif 2016 du budget annexe « Assainissement » suite erreur matérielle**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée.*

Vu la délibération n° 17.037 du 28 mars 2017 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 des différents budgets et notamment le budget annexe « Assainissement » comme suit :

	Investissement		Section d'Exploitation	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	773 175,91 €	425 680,89 €	203 310,00 €	171 657,89 €
Recettes	773 175,91 €	146 909,64 €	203 310,00 €	207 978,83 €
Déficit / Excédent		-278 771,25 €		36 320,94 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>		<b>-242 450,31 €</b>		
Résultat 2015 reporté		284 716,42 €		0,00 €
<b>Résultat global 2016</b>		<b>5 945,17 €</b>		<b>36 320,94 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>42 266,11 €</b>		

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée et que l'écriture concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour un montant de 33 436.19 € a été passée en écriture d'ordre et non en écriture réelle.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser pour être en concordance avec le compte de gestion 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Accepte de modifier l'écriture concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) en écriture réelle pour un montant de 33 436.19 €.
- 2- Approuve le nouveau compte administratif 2016 du budget annexe « Assainissement » tel que modifié.
- 3- Constate la concordance du compte de gestion 2016 du comptable public avec le compte administratif de ce budget.
- 4- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires découlant de cette modification.

✓ **Modification du compte administratif 2016 du budget annexe « Camping » suite erreur matérielle**

*Monsieur le Maire quitte la séance et est remplacé par Denis ROUSSEAU doyen de l'assemblée.*

Vu la délibération n° 17.037 du 28 mars 2017 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 des différents budgets et notamment le budget annexe « Camping » comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	13 047,10 €	10 975,80 €	16 388,00 €	15 065,77 €
Recettes	13 047,10 €	3 947,10 €	16 388,00 €	5 666,98 €
Déficit / Excédent		-7 028,70 €		-9 398,79 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>		<b>-16 427,49 €</b>		
Résultat 2015 reporté		4 100,00 €		6 000,00 €
<b>Résultat global 2016</b>		<b>-2 928,70 €</b>		<b>-3 398,79 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-6 327,49 €</b>		

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée et que l'écriture concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour un montant de 3 947.10 € a été passée en écriture d'ordre et non en écriture réelle.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser pour être en concordance avec le compte de gestion 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Accepte de modifier l'écriture concernant l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) en écriture réelle pour un montant de 3 947.10 €.
- 2- Approuve le nouveau compte administratif 2016 du budget annexe « Camping » tel que modifié.
- 3- Constate la concordance du compte de gestion 2016 du comptable public avec le compte administratif de ce budget.
- 4- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires découlant de cette modification.

✓ **Demande d'attribution de fonds de concours 2020**

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté et ses Communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Pour la Commune de Bournezeau, le montant disponible pour 2020 au titre du fonds de concours est de 73.500 €. Afin de demander le versement du fonds de concours, il convient de préciser, pour chaque équipement concerné, le plan de financement et le montant de fonds de concours sollicité qui correspond au maximum à 50% du reste à charge de la Commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours au titre des projets suivants :

**En investissement :**

**Travaux de voirie 2020**

Dépenses :	108 000,00 € HT
Recettes :	
Montant à la charge de la Commune :	54 000,00 €
Montant sollicité au fonds de concours :	<b>54 000,00 €</b>

**Exhumations administratives**

Dépenses :	25 000,00 € HT
Recettes :	
Montant à la charge de la Commune :	12 500,00 €
Montant sollicité au fonds de concours :	<b>12 500,00 €</b>

### Acquisition de matériel au Service Technique (débroussailleuse/lamier)

Dépenses :	14 000,00 € HT
Recettes :	
Montant à la charge de la Commune :	7 000,00 €
Montant sollicité au fonds de concours :	7 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver les demandes d'attribution de fonds de concours comme énoncées ci-dessus ;
- ◆ De solliciter auprès de la Communauté de Communes de Chantonay le montant total de fonds de concours de 73 500 €. Le montant correspond au maximum à 50% du montant restant à charge de la Commune (dépenses moins les recettes, y compris le FCTVA).
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes ;

## 5. Domaine et Patrimoine

### ✓ Établissement Public Foncier - Bilan annuel des dépenses d'actions foncières 2019

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°17.157 du 13 décembre 2017, approuvant la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier en vue de réaliser des logements dans l'enveloppe urbaine sur les secteurs CAVAC / Chemin de la Motte ;

Considérant la convention signée le 20 février 2018 entre la Commune, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un programme de logements,

Considérant le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2019 qui sera annexé au compte administratif du budget principal :

Secteur Chemin de la Motte :

Intitulé	Engagé à fin	Stock à fin	Année	Total à fin
	2019	2018		
<b>1 DEPENSES</b>	<b>35 347,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>177,00</b>	<b>1 777,00</b>
<b>601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)</b>	<b>35 347,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>177,00</b>	<b>1 777,00</b>
601111 Coût d'achat portage	28 210,00	1 600,00	0,00	1 600,00
6011122 Frais d'acquisition	6 167,00	0,00	177,00	177,00
6011153 Frais accessoire	970,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>35 347,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>177,00</b>	<b>1 777,00</b>
Charge d'actualisation				0,00
<b>TOTAL HT</b>				<b>1 777,00</b>
<i>Montant TTC (à titre indicatif)</i>				<b>2 132,40</b>

Secteur CAVAC :

Aucune dépense n'a été engagée pour le dossier relatif à ce secteur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2019 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.
- ◆ De préciser que ce bilan sera annexé au compte administratif du budget principal.

## 6. Finances

### ✓ Remboursement des consommations d'eau, électricité, gaz... / Maison de la Santé / Cabinet médecins

Vu le bail professionnel en date du 19 octobre 2012 contracté avec le Docteur AMZA Cornélia pour un ensemble immobilier à usage des professionnels de la santé, appelé Maison de la Santé, situé place des Papillons à Bournezeau.

**Vu** l'article 3 « charges et conditions » dudit bail, notamment le paragraphe « Consommation d'eau, de gaz et d'électricité » précisant : « Le Preneur acquittera régulièrement ses consommations d'eau (ou en effectuera le remboursement intégral si la facture est adressée au Bailleur), de gaz, d'électricité, et autres suivant les indications des compteurs installés dans les lieux loués, ainsi que les frais de mise à disposition, d'entretien et de relevé et de réparations desdits compteurs. Etant précisé que le Bailleur est exonéré de responsabilité pour le cas où, par fait de force majeure, il y aurait interruption de fourniture. »

**Considérant** que la Commune de Bournezeau a pris à sa charge la totalité des différentes factures fluides du cabinet de médecins suite au départ du Docteur BERNEREAU le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et qu'il n'a pas été remplacé à ce jour.

**Considérant** que ces charges étaient auparavant réparties à parts égales entre les deux médecins et qu'il y a lieu de demander au Docteur AMZA le remboursement des factures payées par la Commune à hauteur de 50% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ De demander le remboursement des consommations d'eau, d'électricité, de gaz, ... du cabinet de médecins au Docteur AMZA à hauteur de 50 % du montant des factures acquittées par la Commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

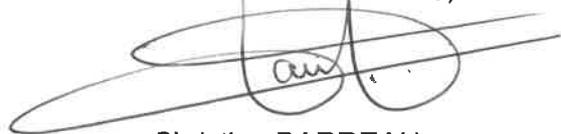
## 7. Questions diverses

- ✓ Agendas communal et communautaire  
Election du nouveau conseil municipal le vendredi 20 mars à 18 H 30, salle du Foyer Rural Bas.
- ✓ Organisation de la dernière municipalité du 9 mars.
- ✓ Organisation des 4 bureaux de vote.
- ✓ Mesures de précaution face au Coronavirus.
- ✓ Pôle Santé de Bournezeau : Suite à la dernière démarche réalisée le lundi 2 mars auprès du Département, ce dernier confirme qu'à Bournezeau, commune à moins de 30 minutes de Sainte Hermine, il pourra être envisagé un jour un partenariat possible entre la cellule des médecins salariés du Département exerçant à Sainte Hermine et notre pôle.
- ✓ Avant de lever la séance, Jérôme Aubineau remercie le Maire pour ses 25 années de Maire (et 12 de Conseiller) au service de la Commune.  
Et le Maire de conclure en remerciant les élus pour leur accompagnement ainsi que les non-élus (16 élus en fin de mandat et 32 extra-municipaux avec en plus les 5 membres de la Commission consultative de Saint Vincent : « *Grâce à vous tous nous avons mené à bien notre mission de bien commun. J'associe évidemment le personnel pour leur collaboration. Nous avons bien travaillé malgré les aléas du quotidien. Grand et grand merci.* » Extrait du mot du Maire.

Fin de la séance à 23 H 45.

Affiché le : 11 mars 2020

Le Secrétaire de Séance,



Christine BARREAU



Le Maire,



Louis-Marie GIRAUDEAU